

## **Compte-rendu synthétique de la première séance du séminaire de recherche « Culture et territoires en Ile-de-France » du 1<sup>er</sup> juin 2004**

*Organisé par la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du programme interministériel de recherches territorialisées « Cultures, villes et dynamiques sociales » à L'IAURIF, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France.*

- Ouverture du séminaire<sup>1</sup> par **Jean-François de Canchy**, Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Jean-François de Canchy souligne que la question de l'action territoriale du Ministère de la Culture et de la Communication est un enjeu majeur, dans une période qui connaît de profondes mutations. Il rappelle que le Ministère de la Culture s'est très tôt intéressé à l'action territoriale, même si, à la création du ministère à la fin des années 50, cette action était conduite depuis Paris avec un maillage du territoire et des institutions contrôlées par le ministère. Ce n'est qu'au début des années 70, qu'un mode de déconcentration est apparu avec la création d'établissements publics et du Centre Pompidou notamment.

Ce mouvement s'est poursuivi avec Michel Guy qui crée les DRAC et met en œuvre les premières conventions avec les collectivités et particulièrement les régions – on voit aujourd'hui combien cette direction était pertinente –.

En 1982, les lois de décentralisation vont accentuer cette tendance, mais en limitant la décentralisation à deux compétences, tandis que les collectivités locales continuent leur montée en charge en matière culturelle. En cela, les collectivités ont leur propres orientations qui ne sont pas nécessairement celles de l'État.

Aujourd'hui, il convient de prendre en compte d'une part le développement de l'intercommunalité avec ses effets en matière de politique culturelle, et d'autre part la poursuite de la construction européenne.

De plus, la réforme en cours des services déconcentrés autour du préfet de Région place, pour l'État, le niveau régional comme l'échelon de conception et de définition des grandes stratégies, et le niveau départemental comme niveau d'application. Ainsi le *pôle culture* constitué auprès du préfet tend à aller contre le risque de « balkanisation » de l'action de l'État avec les DRAC, les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, les établissements publics présents sur le territoire...

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé, de concert avec l'administration centrale du Ministère de la culture, dans le cadre du programme interministériel de recherche « *Cultures, villes et dynamiques sociales* » soutenu par Jean-Pierre Dalbera à la Mission de la Recherche et de la Technologie (elle fait désormais partie de la nouvelle Délégation au Développement et à l'Action Internationale) et en lien avec le Département des Études,

---

<sup>1</sup> Voir le programme du séminaire en annexe

de la Prospective et des Statistiques, d'élaborer un programme d'étude et de recherche, à la fois d'analyse et d'observation de cette région très particulière qu'est l'Ile-de-France.

La culture n'est pas un domaine à part séparé des réalités économiques et sociales : l'économie, l'emploi, l'aménagement du territoire, le lien social sont des enjeux majeurs dont l'action culturelle est une des composantes essentielles.

Les enjeux pour la Région Ile-de-France sont considérables, y compris pour l'offre culturelle, aussi bien à court et moyen terme en particulier dans le cadre du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement de l'Ile-de-France (le SDRIF) qui doit prendre effet à la rentrée prochaine, comme à plus long terme (perspective 2050) face aux régions européennes équivalentes.

Par conséquent, le travail engagé ici est indispensable et nécessaire, en relation avec le niveau national.

Jean-François de Canchy remercie le directeur général de l'IAURIF Hervé Gay, pour l'accueil de ce séminaire, ainsi que Anne-Marie Romera pour sa contribution à la conception et à l'organisation de la journée.

Il remercie également l'ensemble des personnes qui ont contribué, depuis un an, à la conception de ce séminaire de recherche, ainsi que l'équipe du Service de l'innovation et de l'action territoriale de la DRAC d'Ile-de-France et particulièrement Pierre Oudart chef de service – exceptionnellement absent à cette journée pour cause d'hospitalisation - et François Faraut, conseiller pour l'ethnologie.

**Claude Rouot**, chargée de mission à la Mission de la Recherche et de la Technologie du Ministère de la Culture et de la Communication

Après avoir rappelé que la recherche est ici considérée comme un outil de connaissance et d'aide à la décision des politiques publiques, à la croisée d'enjeux culturels, artistiques, sociaux et urbains, Claude Rouot brosse un tableau rapide des programmes de recherches territorialisées qui prolongent les programmes interministériels « *Cultures, villes et dynamiques sociales* » engagés dès 1992 par le Ministère de la Culture et formalisés en 2000 dans une convention signées par six partenaires<sup>2</sup>.

C'est sous le ministère Jacques Toubon que la recherche ethnologique sur les banlieues a été encouragée. Il s'agissait de faire pièce à la thèse de l'anomie des banlieues et de montrer la complexité et la richesse du « Lien social dans les périphéries urbaines », titre

---

<sup>2</sup> Les partenaires du programme sont : Ministère de la Culture et de la Communication/ Mission de la Recherche et de la Technologie ; Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Plan Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA) ; Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (MJNR) ; Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) ; Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) ; et la Caisse des dépôts et consignations.

qui fut donné au programme de recherche lancé alors par la mission du patrimoine ethnologique et qui a fait l'objet d'une publication « Les aléas du lien social »<sup>3</sup>.

Avec le ministre Philippe Douste-Blazy, et en particulier sous l'impulsion de la politique de la ville, injonction a été faite à la culture et aux artistes de s'investir dans les quartiers.

Le programme de recherches s'est alors porté sur l'analyse de ces actions et de leur impact. L'intérêt de croiser plus avant politiques culturelles, politiques de la ville et politiques urbaines s'est fait jour comme en témoigne l'ouvrage « Cultures en ville : de l'art et du citoyen »<sup>4</sup> et le dernier appel d'offres interministériel lancé en 2000 : « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville ».

Le programme de recherches territorialisées qui nous réunit aujourd'hui, prolonge ces travaux par un dispositif qui a pour objectif de rapprocher la recherche des questions de politique d'aménagement culturel du territoire qui se posent concrètement et dans la proximité aux collectivités territoriales.

Quatre régions participent à cette dynamique (Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Ile-de-France). Les trois premières ont choisi de travailler sur les opérations mémorielles en lien avec les mobilités et la diversité culturelle des habitants.

Pour la DRAC d'Ile-de-France, c'est dans le contexte des recompositions territoriales qui entraînent de nouvelles politiques globales où la culture a souvent sa part, que doivent être analysés les changements de la donne culturelle. Ce travail doit permettre de penser en lien avec les responsables territoriaux, la conjugaison des formes habituelles d'interventions culturelles reposant en particulier sur des politiques d'équipement et de ces nouvelles formes culturelles conçues avec un souci de ré-identification des territoires et de leurs populations résidentielles et mobiles. Il doit également permettre de prendre en compte une dimension que nous avons jusqu'ici négligée : celle de l'économie culturelle.

**François Faraut**, conseiller pour l'ethnologie, Service de l'Innovation et de l'Action Territoriale, DRAC d'Ile-de-France.

François Faraut rappelle les différentes étapes de la démarche qui ont permis d'aboutir aux questions posées lors de ce séminaire.

Le groupe de travail s'est réuni à huit reprises en 2003 et 2004 et était composé des membres du programme interministériel, de la DRAC d'Ile-de-France, du Ministère de la Culture (Mission de la Recherche et de la Technologie et Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques), et des chercheurs extérieurs.

Les préoccupations de départ étaient identifiées :

- l'aménagement culturel du territoire,

---

<sup>3</sup> Métral Jean (coord.) : *Les aléas du lien social, constructions identitaires et culturelles dans la ville*, La documentation Française, Ministère de la Culture et de la Communication, 1997.

<sup>4</sup> Métral Jean (coord.) : *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2000.

- les grands déséquilibres en Ile-de-France,
- une période de changements importants des relations entre les politiques culturelles et les collectivités territoriales avec des recompositions territoriales majeures dues à la décentralisation, la déconcentration des services de l'État, le développement de l'intercommunalité.

A partir de ces préoccupations, la DRAC d'Ile-de-France a vu l'intérêt d'un programme de recherches, mais en le centrant au départ sur l'intercommunalité et la question des prises de compétences culturelles. Un rapide état des lieux des recherches dans ce domaine a montré, tout d'abord, qu'elles portaient principalement sur le territoire national et fort peu sur l'Ile-de-France et leurs conclusions<sup>5</sup> indiquent que nous irions vers un modèle d'action publique plus territorialisé et plus pragmatique en matière culturelle, avec une centralité partagée, une intégration sociale, un marquage (marketing) identitaire et un lien renforcé avec l'aménagement urbain.

Daniel Behar et Philippe Estèbe<sup>6</sup> ont résumé la tendance actuelle en parlant d'une "banalisation" des politiques culturelles au niveau local parmi les autres politiques publiques, mais on peut aussi y voir le signe que le domaine culturel fait désormais l'objet d'une reconnaissance.

Donc déficit de recherches en Ile-de-France sur le développement des intercommunalités, mais aussi retard de la mise en place des intercommunalités en Ile-de-France, même s'il semble que ce retard soit en passe de se combler.

Cependant, la compétence culturelle ne paraît pas être une priorité pour les collectivités et lorsqu'elle est adoptée, elle semble sans lien aux autres dimensions de l'action territoriale, d'où la nécessité de désenclaver la culture, de mettre en relation la culture avec les différents enjeux territoriaux, avec les autres problématiques du développement des territoires.

Cette réflexion s'est menée en étant conscient de la recomposition territoriale en cours et de ses spécificités en Ile-de-France (cf. l'intervention de Renaud Epstein ci-après), qui conduisent aussi à s'interroger sur la définition même et le périmètre du domaine culturel et des politiques culturelles.

Autrement dit, le point de départ de la démarche était la transformation du paysage institutionnel, avec un détour par les enjeux territoriaux : finalement il s'agit maintenant de partir des enjeux territoriaux franciliens, de s'intéresser aux composantes culturelles des enjeux des politiques territoriales en partant de ces enjeux eux-mêmes.

---

<sup>5</sup> Cf. Alain Faure et Emmanuel Négrier: *La politique culturelle des agglomérations*, co-édition Observatoire des politiques culturelles/DATAR, La Documentation française, 2001.

<sup>6</sup> Daniel Behar et Philippe Estèbe : « Politiques culturelles et territoire – la banalisation douloureuse », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3-2002.

Deux axes de travail sont proposés pour entrer dans la matière et asseoir la réflexion et les échanges : l'économie de la culture dans le développement territorial francilien et les pratiques culturelles, qui feront l'objet des deux séminaires suivants. Il s'agit bien d'aller, au terme de ce processus, vers la préparation d'une consultation de recherches. Par conséquent, chaque séance doit permettre, en quelque sorte, de faire le constat de ce qu'on ne sait pas, car le déficit de connaissances et d'analyses sur l'Ile-de-France est en effet très grand, sans doute en raison de la polarisation sur la capitale.

**Anne-Marie Romera**, directrice de la Division Economie et Développement Local à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France.

Traditionnellement, l'approche de la région Ile-de-France se faisait en termes de première et deuxième couronnes. Or, de plus en plus de démarches de territoire apparaissent qui amènent l'IAURIF à la question : « Avec quels territoires infra-régionaux doit-on dialoguer et comment ? ».

Le SDRIF – Schéma Directeur de la Région Ile-de-France – en 1994, faisait déjà apparaître des territoires :

- les centres d'envergure européenne,
- les centres de développement économique et urbain,
- bien sûr les villes nouvelles,
- ainsi que les pôles régionaux et les « villes traits d'union ».

Le SDRIF s'efforçait de donner des vocations culturelles, mais sans qu'elles soient précisées. Par exemple, les centres d'envergure européenne devaient comporter des réalisations culturelles ; elles n'ont pas vu le jour. Les seuls pôles rayonnants cités étaient Versailles et Eurodisney (!).

Le second document qui a commencé à distinguer des territoires, est le contrat de plan Etat-Région en 2000 :

- les territoires touchés par la désindustrialisation tels que « Seine Amont », « Seine Aval »...
- des territoires à fort potentiel scientifique et économique tel que Massy...

Le contrat de plan a prévu des financements pour des équipements « structurants », certains étant localisés dans les territoires prioritaires, tels que le musée d'art contemporain de Vitry-sur-Seine, le Centre national de la Danse de Pantin, le musée de la Photographie à Bièvres, une fondation à Issy-les-Moulineaux. Par contre, tous les territoires prioritaires n'ont pas bénéficié de projets dits structurants et des projets structurants se sont réalisés dans des territoires non prioritaires... Il y a donc relativement déconnexion entre équipements structurants et territoires prioritaires.

Par ailleurs, existent également en Ile-de-France des territoires de projet (voir carte) tels que les territoires soutenus par l'Etat (EPA. Plaine de France et Parcs Naturels Régionaux également soutenus par la Région), mais aussi des territoires constitués à l'initiative de collectivités ou d'associations :

- l'association de l'Est Parisien (ACTEP),
- la Vallée technologique de la Bièvre,
- le Pays Bassée Montois

Certains de ces territoires sont porteurs de volontés culturelles claires : par exemple, la Vallée technologique de la Bièvre souhaite mettre en valeur son patrimoine et l'ACTEP travaille à la constitution d'un pôle « image ».

Ce tableau d'ensemble, même s'il n'est pas exhaustif, montre surtout une réalité en « peau de léopard » selon une expression entendue, et très mouvante quant aux réalisations effectives.

S'agissant de l'intercommunalité, la situation est très proche. Les groupements à fiscalité propre avaient pris beaucoup de retard en Ile-de-France. L'écart tend à se combler. Cela étant, la compétence culturelle, le plus souvent, permet de gérer un équipement comme une école de musique ou de danse...donc traduit d'abord des préoccupations de gestion et non la volonté de porter une politique culturelle intercommunale.

L'IAURIF observe donc une recomposition en mosaïque de territoires, avec lesquels travailler pour faire mûrir leurs projets et arriver à concilier les intérêts territoriaux avec un intérêt régional, celui d'une grande région-capitale qui a aussi des prétentions et l'ambition de compter dans une compétition internationale, ceci dans tous les champs y compris le champ culturel.

*L'exposé d'Anne-Marie Romera a été illustrée par la projection de différentes cartes relatives à la densité de la population en Ile-de-France, à la structure des âges, au « paysage social » de l'Ile-de-France...*

**Renaud Epstein**, sociologue, souligne d'entrée l'impératif d'articuler plusieurs lectures du territoire de l'Ile-de-France, pour comprendre les dynamiques à l'œuvre et pour interroger les politiques culturelles en présence dans le territoire.

En préalable à la présentation de ces lectures multiples, il rappelle quelques spécificités franciliennes qui peuvent aider à comprendre la situation : tout d'abord, si les politiques culturelles des agglomérations font actuellement l'objet de nombreux travaux, la plupart de ceux-ci portent sur des agglomérations de province. Le déficit de recherches sur les politiques culturelles des agglomérations franciliennes apparaît d'autant plus net que les résultats des recherches effectuées en province sont difficilement transposables au cas

francilien, du fait de spécificités historiques : hyper concentration de l'offre culturelle liée à la fonction capitale ; structuration particulière de la gouvernance territoriale, marquée par l'intervention directe de l'Etat central dans le local d'une part, une faiblesse de l'intercommunalité forte (de projet) et une force de l'intercommunalité faible (nombreux syndicats techniques) d'autre part.

Si ces dernières spécificités tendent à perdre de leur force, l'Ile-de-France continue de se distinguer fortement sur le plan des dynamiques socio-économiques. La notion de « métropolisation », derrière laquelle on a pris l'habitude de regrouper ces dynamiques, recouvre de multiples lectures. Quatre lectures principales du phénomène métropolitain peuvent être identifiées, correspondant à des points de vue et des partis pris analytiques contrastés.

### **Métropole globale, métropole duale**

La notion de ville globale a été énoncée pour décrire un nouveau type de métropole, centre de commandement du capitalisme planétaire, né du double mouvement de dispersion des activités manufacturières à travers le globe et de centralisation des fonctions de coordination, de prévision et de gestion mondialisées, dont New York, Londres et Tokyo sont l'archétype.

Si Paris n'est pas une ville globale dans le sens pur de la notion, elle constitue l'un des pôles les plus importants de l'économie mondiale. Dans les débats français, l'affirmation de Paris comme ville globale répond d'une certaine façon à une représentation ancienne opposant « Paris et le désert français » : la concentration des ressources dans la région capitale ne se joue pas contre le reste du territoire. Au contraire, ce dernier a besoin de la première car c'est elle qui tire le pays vers le haut, qui constitue l'interface avec l'économie mondialisée et qui, en outre, alimente fortement les canaux de la redistribution territoriale.

La notion de « ville globale » n'est pas purement économique. Au contraire, elle insiste sur la relation intime unissant globalisation et dualisation de ces métropoles. Les recompositions économiques à l'œuvre dans les villes globales se traduisent spatialement par une spécialisation sociale croissante des quartiers, et l'apparition de poches de pauvreté où se trouve relégué un nouveau sous-prolétariat largement composé d'immigrés ou de jeunes issus de l'immigration. Cette analyse peut s'appliquer au cas francilien, dont la richesse croissante s'accompagne d'une pauvreté croissante, liée à la sélectivité de la croissance économique francilienne.

### **Métropole radiale**

La lecture en termes de « métropole radiale » se retrouve principalement dans les travaux d'économistes et de géographes sur la composition et la localisation du système productif francilien. L'approche radiale de l'Ile-de-France est ancienne, puisque le Schéma

Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne de 1965 proposait, à partir des villes nouvelles, un développement radial de la région.

L'organisation de l'Ile-de-France (et au delà, d'une partie du bassin parisien) peut ainsi se lire schématiquement autour de trois grands quadrants : à l'Ouest, un premier quadrant (couvrant les vallées de la Seine et de l'Oise, jusqu'à la Normandie), marqué par une spécialisation industrielle ; au Sud, de la Montagne Sainte-Geneviève au plateau de Saclay, un territoire de l'intelligence (activités de recherche et de développement) se dessine, qui concentre près de 40 % du potentiel français de recherche ; à l'Est, de Marne-La Vallée à Meaux, un quadrant plus spécialisé dans la logistique, dans le sillage de la plate-forme de Roissy.

Cette logique de quadrants, qui est le produit combiné des axes de communication et des politiques de localisation des activités et des infrastructures, présente plusieurs caractéristiques : elle donne à voir la continuité entre la ville-centre et la périphérie, ainsi qu'un principe de division spatiale du centre vers la périphérie (le profil des emplois s'élevant à mesure que l'on se rapproche du centre) ; au-delà du seul système productif, ces quadrants structurent des bassins d'emploi et des bassins d'habitat.

### **Métropole concentrique**

Il s'agit-là de la lecture la plus traditionnelle de la ville et de l'espace urbain, autour de couronnes de moins en moins denses à mesure que l'on s'éloigne du centre : ville centre, première couronne et deuxième couronne.

La métropole concentrique ne se limite pas à des inégales densités ; elle se lit aussi en termes d'échanges d'activités et de populations entre les différentes couronnes. Elle fonctionne comme un système de vases communicants : à la longue période de concentration des hommes et des activités dans la ville-centre et dans la première couronne a succédé plus récemment un mouvement d'étalement en direction de la zone moins dense.

Ce mouvement place la centralité parisienne dans une situation paradoxale : elle est à la fois incontestée en Ile-de-France (voire au-delà), mais se trouve soumise à rude épreuve. Après les habitants, qui ont commencé à quitter la capitale au cours des années soixante, ce sont les activités et les emplois qui les ont suivi, au point de susciter bien des inquiétudes chez les responsables politiques de la capitale quant à la pérennité de ses fonctions de centralité.

### **Archipel métropolitain**

Ces trois lectures relativement anciennes sont concurrencées de manière croissante par une nouvelle représentation multipolaire de la métropole, qui se retrouve aussi bien dans la figure de la « ville émergente » que dans celle de la « ville éclatée » ou de la « ville



archipel ». Ces différentes expressions décrivent un même phénomène de mutation de l'organisation spatiale des villes françaises (et notamment de la première d'entre-elles) et mondiales.

Pour les tenants de ces approches post-modernes de l'urbain, on ne peut plus lire la ville selon les catégories classiques, notamment celles qui opposent le centre à la périphérie. Désormais, la ville (et tout particulièrement les métropoles) fonctionne d'abord au rythme des mobilités croissantes des habitants, qui correspondent de manière croissante à des pérégrinations « hédonistes » (des loisirs aux réunions familiales ou amicales en passant par la fréquentation des espaces commerciaux ou de loisirs).

Si l'on se place du point de vue de ses habitants, l'espace métropolitain peut alors se lire comme une série d'archipels aux fonctions nettement différenciées, reliés par les axes de transports. L'intensité des relations entre territoires ne dépend plus de leur proximité mais de facteurs multiples et variables. Dans cet archipel métropolitain produit par l'automobile et les déplacements, la notion classique de centralité (polyvalence des fonctions) tend à laisser la place à celle de polarité spécialisée (centres commerciaux, espaces de loisirs, zones d'activité et d'emploi). Les villes nouvelles ou les villes moyennes de la périphérie d'Île-de-France illustrent ce processus qui voit les centres traditionnels se banaliser, à mesure qu'ils se transforment en polarités parmi d'autres.

### **La dimension culturelle de la métropolisation**

Ces différentes lectures ont en commun de ne prendre que marginalement en compte la dimension culturelle du phénomène métropolitain. Les grilles de lecture proposées peuvent cependant être utiles pour analyser la dimension territoriale des phénomènes et enjeux culturels dans la métropole.

L'approche en termes de **métropole globale / métropole duale** conduit à souligner le lien intime qui unit l'ouverture sur l'extérieur et le développement de poches de pauvreté et de précarité à l'intérieur. Cette analyse trouve un écho particulier sur le plan culturel et artistique : d'un côté, l'histoire des mouvements artistiques et l'offre culturelle de la capitale font de Paris l'une des rares villes globales, rayonnant à l'échelle mondiale en matière culturelle ; de l'autre, les quartiers populaires d'Ile-de-France (qui sont eux aussi souvent des quartiers « globaux » par leur peuplement) constituent des points d'ancrage et de développement pour une série de nouveaux mouvements artistiques (cultures urbaines notamment).

La lecture **radiale** s'applique aux industries culturelles, et notamment au secteur audiovisuel. On peut en effet observer une nette division spatiale du secteur dans la métropole : concentration des activités de production cinématographique dans le « triangle d'or » parisien (7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements), regroupement des sièges sociaux des entreprises de diffusion (télévision et cinéma) à l'Ouest le long de la Seine,

polarisation de la production sur le nord parisien (Seine-Saint-Denis) et, dans une moindre mesure, de la post-production le long des boucles de la Marne. Enfin, la grande fragmentation du secteur émergent des activités multimédias s'accompagne d'une concentration relative dans l'Est parisien, du quartier de la République à Paris jusqu'aux derniers secteurs de Marne-la-Vallée.

L'approche **concentrique** est celle qui a longtemps guidé les politiques d'aménagement culturel du territoire francilien, comme le prouve la géographie des équipements de diffusion. La localisation de ces derniers suit en effet directement la densité de la population : hyper-concentration dans Paris ; forte présence dans les communes de la zone dense (première couronne) ; moindre couverture de la deuxième couronne, avec des implantations limitées aux principaux pôles urbains (dont notamment les villes nouvelles).

Enfin, la lecture de la métropole sous l'angle de l'**archipel** conduit à insister sur les transformations à l'œuvre dans la géographie de l'offre, mais aussi —voire surtout— des pratiques culturelles des habitants et usagers de la métropole. Aux côtés des équipements publics ou privés traditionnels (musées, théâtres, salles de concert, etc.) dont la localisation suit largement la densité de population, se développent en effet de nouvelles polarités culturelles et de loisirs dont l'implantation dépend plus directement de critères de disponibilité foncière et d'accessibilité. C'est notamment le cas des multiplexes, des parcs de loisirs ou, de manière plus éphémère, des événements festifs organisés autour de la musique techno (raves).

## Débat

**Jean-Claude Jacob**, responsable mission Ville à la préfecture de la Région d'Ile-de-France, fait observer que le département n'a pas été mentionné dans l'analyse présentée par Renaud Epstein.

**Renaud Epstein** indique que le temps lui a manqué mais que dans une note de travail pour ce séminaire, il a souligné que la constitution des agglomérations et l'émergence de territoires de projet obligent chaque acteur, l'État, les départements et les régions, à se repositionner dans la gouvernance territoriale.

**Dominique Hervier**, conservateur régional de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, signale que la décentralisation *a minima* dont il a été question dans la présentation de Jean-François de Canchy, concerne de fait les services de l'Inventaire, c'est à dire le service qui est chargé d'analyser le territoire, d'enregistrer ses spécificités sur le plan patrimonial, et donc de permettre ensuite son évolution et son aménagement.

Quand on parle d'aménagement culturel du territoire, que l'on n'oublie pas de prendre en compte le paramètre patrimonial et de connaissance du terrain.

**Claude Paquin**, en tant qu'animateur du séminaire, suggère que l'on définisse ce qu'on entend par *territoire*.

Pour **André Bruston**, aucun des participants ne s'engagera dans une définition. Dans une région si étendue comme l'Ile-de-France, il y a un si grand nombre de découpages d'espaces qu'il paraît difficile à tout un chacun de dire « ça c'est mon territoire ».

**Guy Saez**, sociologue, directeur de recherches au CNRS, indique que chaque discipline a sa définition du territoire. Il engage à parler plutôt de dynamiques territoriales que de territoire, à parler des dynamiques de territorialisation, des formes de représentation et d'identification des populations, de la géographie mentale.

Par contre, il lui paraît qu'il y a un arbitraire total du territoire politique.

Par ailleurs, dans la phase actuelle marquée notamment par l'émergence de nouveaux territoires de projet, il convient de se poser la question de la coexistence des formes anciennes de territoires avec les nouvelles formes qui vont advenir très lentement.

**Jean-Claude Jacob** confirme le déficit de connaissances dans le domaine culturel et, par exemple, l'existence d'une véritable spécialisation en Ile-de-France en matière de « cultures émergentes » (musique et rap dans le 93 et le 95, danse dans l'Ouest...) qui justifierait des recherches en la matière.

**André Bruston** souligne, à partir de l'exemple d'une recherche menée à Marseille, l'efficacité d'une approche centrée sur un territoire donné.

**Renaud Epstein** confirme que c'est bien l'enjeu de ce qui se cherche ici : s'agissant des « cultures de banlieues » par exemple, on n'en a pas de *lecture* à proprement parler, seulement une *image* de ce qu'elles sont. N'ont-elles pas des spécificités selon les espaces ? ...

**Marc Sauvez**, directeur de l'agence d'urbanisme de l'agglomération d'Evry, souligne qu'on leur demande de parler du « pays » qui, de fait, n'existe pas.

Il indique qu'un réseau s'est constitué pour échanger les analyses et les données, avec l'agence d'urbanisme de l'Essonne, l'Actep et deux villes nouvelles. Il exprime la crainte de « passer à la trappe » dans un débat qui porterait sur les équipements et non sur les identités.

Pour **Guy Saez** le problème de l'Ile-de-France, comme d'autres régions du reste, est de se construire ses propres outils de connaissance, et d'acquérir une connaissance territoriale des faits territoriaux. D'où la tendance actuelle à la multiplication des observatoires, avec cartographies des mobilités, des pratiques culturelles, recensement des acteurs et des

structures. Un chercheur a défini les types d'action qui permettent de fonder une « communauté imaginée » :

- recenser les pratiques,
- cartographier,
- engranger dans un musée.

Si ces trois initiatives existent, alors la dynamique de territorialisation sera irrépressible.

D'autre part, du côté des acteurs culturels, quelle est la demande ? De construire leur propre définition de ce que sont les pratiques culturelles et non pas d'utiliser les catégories du D.E.P. De ce point de vue, on peut parler d'un divorce cognitif.

**Véronique Granger**, du cabinet Pro-développement, indique que le plus souvent les collectivités disposent à peine des chiffres de fréquentation des établissements culturels. Il n'y a pas de réponse parce qu'il n'y a pas d'outils. Par exemple, il existe des études sur les transports en commun, mais uniquement pour les déplacements domicile/travail et aucune donnée n'est fournie sur les pratiques de consommation et les pratiques culturelles.

PAUSE

## **Intervention d'André Bruston** (Programme interministériel de recherches territorialisées « Cultures, villes et dynamiques sociales) : culture et développement territorial en Ile-de-France

En introduction, André Bruston indique tout d'abord qu'il n'y a pas de sociologie, ni d'économie générale de la culture qui pourraient être valables pour tous les acteurs. En réalité, le sujet est sans limite : il n'y a pas de frontière entre la culture socialement isolée en tant que telle, qui serait objectivable dans des supports économiquement et socialement mesurables, le développement multiculturel des acteurs et par exemple la formation de compétences et de qualifications à leur tour réinvesties dans l'économie.

Cela conduit :

- tout d'abord à produire la structure ou la problématique des interrogations, en décidant clairement quelles sont les positions que les acteurs souhaitent occuper en tant qu'acteurs voulant savoir,
- puis à questionner les « sachants », scientifiques et acteurs informés.

L'exposé qu'il se propose de présenter ne va donc qu'introduire quelques-unes des questions plus ou moins classiques affichées par les disciplines économiques et sociologiques essentiellement, pour ouvrir un débat où l'on puisse plus facilement rejeter ce qui pour les participants au séminaire ne sera pas prioritaire. Se faisant, il se propose d'éviter de définir la culture, mais en laissant tout de même de côté les éléments propres à l'anthropologie culturelle, qui pourraient être sans doute mieux analysés à partir d'une approche des processus de socialisation.

### **I • Culture et développement territorial**

#### **A) Quelques préalables**

Tout d'abord, la culture est une activité de service, donc elle participe du secteur tertiaire : les caractères de sa consommation finale la définissent clairement comme telle. C'est une des causes de son invisibilisation : en effet, par exemple, 82 % des emplois salariés en Ile-de-France relèvent du tertiaire et on ne distingue dans cet ensemble que les services aux entreprises et les services aux particuliers... A partir de là, il est clair que la notion de tertiaire ne discrimine plus rien et qu'il faut donc trouver d'autres critères de caractérisation.

Si l'on prend la définition du service et qu'on l'applique à la culture, quelques petits problèmes de définition vont apparaître. Selon l'analyse de Jean Gadrey, spécialiste de l'économie des services, l'activité d'un prestataire de service (A) consiste d'abord à transformer l'état d'une réalité (C) (bien d'information, système technique, corps et savoirs humains, culture etc.) détenue ou contrôlée par le destinataire ou client (B), transformation demandée généralement par B à A. Il s'agit là d'une définition générale du

service. Économiquement, elle s'applique à la culture, même si elle peut paraître curieuse car elle concerne l'ensemble des activités dites de service.

La transformation opérée dans la prestation de service *est* le produit, mais ce produit va poser problème. Dans le cas où il s'agit d'un spectacle, certains considèrent que l'on est en présence d'un produit culturel, avec un producteur, des consommateurs et un champ économique intermédiaire. Mais lorsqu'il s'agit par exemple de viser à la transformation des compétences culturelles des agents à travers des actions culturelles et de la formation, on se trouve face à un produit immatériel partiellement non mesurable.

Dans le champ de l'économie culturelle, on a nombre de problèmes intéressants. Ainsi, à ce jour, la seule solution trouvée est de se retourner vers les acteurs qui le font et le vivent, et, à partir d'eux-mêmes, caractériser l'activité. Comme le souligne Jean Gadrey : « le caractère insaisissable du produit reflète en réalité son caractère de construction conventionnelle ». Ce qui veut dire que ce produit n'existe que par une convention entre acteurs... comme toute une série d'actes économiques, de prestations de services aux entreprises et aux particuliers, qui relèvent de cette logique conventionnelle (exemple des consultations de coaching aux dirigeants d'entreprises) ; c'est le produit d'un processus, d'une dynamique, qui s'inscrit dans le temps et qui repose sur une convention entre acteurs. En résumé, il s'agit d'une économie qui se constitue sur une reconnaissance conventionnelle d'un ensemble de valeurs (exemple de la place du rap dans le champ culturel institutionnel). Il s'agit là d'un point tout à fait décisif en matière d'approche économique de la culture. Les économies de la convention s'y appliquent aisément et les « économies de la grandeur » mises en place par Luc Boltanski et Laurent Thévenot<sup>7</sup> pour essayer de déterminer les conventions sociales sur les valeurs différentielles des choses ont également leur place dans ce type d'approche.

Seconde remarque sur le produit-service ainsi constitué, s'il y a entreprise culturelle et que l'on peut l'analyser économiquement, un certain nombre d'autres catégories économiques lui sont applicables. Premier élément: en amont de l'acte culturel produit par l'entreprise, produit par l'événement, par l'équipement..., il y a bien entendu des industries préliminaires, des industries du « hard », des industries de la création qui sont mobilisées au profit de l'action culturelle, de l'acte culturel. Cela demande de remonter le plus loin possible à l'intérieur même de ces processus de production pour caractériser l'acte lui-même. Second élément non moins décisif, et l'on va voir que ça l'est particulièrement pour ce qui est du développement territorial, cela n'est pas analysable sérieusement sans mettre en place une approche systématique des externalités positives et des externalités négatives de ces mêmes actes. Qui dit externalités positives, dit simplement, pour un grand nombre de collectivités par exemple, il y a une espèce de conviction partagée suivant laquelle un festival est un espace immensément producteur d'externalités positives pour le territoire dans lequel il est organisé. Ce qui veut dire qu'il y a maintes retombées économiques, sociales et que tout cela est rentable économiquement.

---

<sup>7</sup> Luc Boltanski et Laurent Thévenot : *De la justification - les économies de la grandeur*, Gallimard, 1991.

Troisième remarque : il y a une modalité d'interaction entre les politiques publiques et le marché qui, dans ce cas précis, est sans doute tout à fait spécifique et qui demande que l'on construise des cadres d'analyse qui lui soient particuliers. Une économie publique à partir du moment où on lui applique une comptabilité analytique à l'intérieur de son analyse de coût et son analyse de fonctionnement et d'investissement, on sait un peu près où cela conduit. Et on pense que sa présence sur le marché sera mesurable. Par exemple, en Ile-de-France, lorsqu'on a voulu faire l'évaluation du rôle des universités dans le développement territorial, la réponse du ministère de l'Éducation Nationale a été de dire : « nous allons évaluer l'augmentation du nombre d'étudiants, la mobilité des étudiants entre les différentes universités du territoire francilien et si cela a permis de déconcentrer Paris, cela nous suffit ! ». La réponse a été de montrer que cela ne suffisait pas et que si l'on pouvait montrer que, par exemple, l'implantation de l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines a permis d'apporter des ressources financières, des ressources humaines, que cela a permis de modifier la logique des transports en commun dans la zone, alors on produisait une évaluation bien plus riche que si l'on se contentait de mesurer les filières pédagogiques.

Et il en est de même pour le culturel. On peut provoquer des analyses de cet ordre.

## **B) les enjeux de connaissance pour les politiques publiques concernant l'économie culturelle**

**Le premier point** constamment avancé par les responsables est l'attractivité du territoire. Pour la région Ile-de-France, il s'agit de l'attractivité internationale au travers du SDRIF (schéma directeur de la région Ile-de-France). Le problème est que c'est une stratégie de l'image et que la maîtrise de l'image n'est pas contenue que dans l'approche économique, que la maîtrise de l'image se déplace sur d'autres champs (la politique de communication...). Parce que c'est une stratégie d'image, elle n'est évidemment pas entièrement repérable dans une économie de la culture. On peut simplement dire que la culture est perçue par un certain nombre d'acteurs – cela relève d'une convention –, comme un vecteur de cette attractivité internationale et, pêle-mêle, on inscrit la culture comme vecteur capable de modifier les stratégies d'implantations étrangères, parce que les cadres se déplaceraient plus volontiers dans des agglomération à forte image culturelle. Autre point pourtant peu cité : les entreprises prennent aussi en compte la qualification du travail, laquelle qualification du travail n'est pas dans l'ordre de l'action culturelle mais dans l'ordre de la compétence culturelle des agents, phénomène difficile à mesurer mais réel, et deuxième aspect qui justifierait l'attractivité : les ressources patrimoniales autour de la culture dans des grandes agglomération comme celle-ci... Avec des hésitations entre acteurs publics : est-ce que c'est le patrimoine qui est essentiel ou les pratiques culturelles vivantes ? est-ce que c'est le passage, le tourisme, donc la rapidité, qui est primordiale ? ou est-ce que ce sont les espaces porteurs de création culturelle à moyen et long terme ? quel est le poids relatif entre ces deux temporalités, entre ces deux modes de perception ? Il y a hésitation entre les acteurs et les conventions sur ces points ne paraissent pas totalement figées.

**Deuxième point d'enjeu de connaissance** : la connaissance des produits culturels. Quels sont les produits culturels que l'on considère ?

- les industries et leurs marchés,
- la diversification de la localisation des industries dites culturelles, par exemple les industries de l'image - même si elles sont intégrées aujourd'hui à 90 % aux industries des nouvelles technologies de l'information et de la communication et du même coup la porosité entre ce qui serait dans le champ des industries culturelles et ce qui serait dans le champ de l'industrie proprement dit (nourrissant par ailleurs l'industrie automobile ou d'autres champs de la production), est telle qu'on ne fera pas si facilement une micro-économie culturelle ; cependant, cela fait quand même partie du sujet et on ne peut pas ignorer, comme dans l'analyse de la « ville globale » que faisait précédemment R. Epstein, que ce sont ces interférences entre les différents champs de progression scientifique et technique qui font que la culture et l'économie culturelle y trouvent leur place et cogèrent les modalités de ce développement territorial,
- Les équipements culturels sont aussi des produits culturels ; par exemple Lille a beaucoup travaillé sur la question de l'écart existant entre les retombées économiques d'une stratégie du type multiplexe périphérique liée à des stratégies commerciales et le maintien en centre-ville des activités commerciales en question. Ces choix ont été débattus en général à partir de leur rentabilité ou leur productivité économique, débattus sur d'autres champs comme l'urbanisme au sens strict, c'est à dire les rapports centre-périphérie.

**Troisième point** d'enjeu de connaissance : en quoi la culture est-elle un facteur de production ? C'est pour les acteurs culturels aujourd'hui une question essentielle de leur propre légitimité dans le discours économique dominant. La légitimation économique est devenue la légitimation dominante de la plupart des politiques publiques. Cette légitimation se retourne vers les acteurs culturels en les interrogeant sur le caractère productif de leur activité, sur leurs « performances », sur le caractère constatable et mesurable de leur production.

Il est vrai que si l'on prend l'activité culturelle en elle-même et sa comptabilité, on est renvoyé à des déficits souvent importants et l'on est démuné d'un discours économique solide sur l'activité culturelle. En réalité, ce n'est pas le cas : si l'on prends le temps de mesurer en quoi la culture en général, est un facteur de production, on déplace la question de manière intéressante. Plus précisément, en quoi la transformation des compétences culturelles des entrepreneurs comme celle des salariés est un facteur de production ? On observe de plus en plus que la dimension culturelle des qualifications acquises – et l'on peut aujourd'hui mesurer les effets de formations professionnelles acquises par des salariés, agents de maîtrise, cadres – est prise en compte par les entreprises.

**C) Les politiques publiques de la culture dans la région sont-elles un facteur d'aménagement du territoire ?**



Cela pose des questions directement sur la stratégie des acteurs. Est-ce que les acteurs, sur l'action culturelle, définissent ou se donnent un point de vue à caractère économique ? est-ce qu'ils portent attention au caractère économique de leur action ? est-ce qu'ils ont les moyens, l'envie et l'intention de vérifier les effets de proximité d'une action culturelle *versus* les effets extra territoriaux par rapport à leur propre territoire ?... En tout état de cause, l'analyse des externalités positives et des externalités négatives de l'action culturelle reste un enjeu important du secteur.

En terme d'aménagement du territoire, on a opposé précédemment les intercommunalités qui s'occupent de la culture en terme de gestion de celles qui s'en préoccupent en terme de projet. En terme de gestion, cela peut revenir à dire qu'à partir du moment où on a rassemblé par exemple six communes, s'il y avait six bibliothèques, on pourrait n'en faire que trois localisées de telle manière que chacune desserve deux communes au lieu d'une et que des économies sont ainsi produites. Dans ce cas, on est dans une logique d'économie de gestion. Cette logique est tout à fait possible. Si l'on se place d'un point de vue plus positif, et si l'on considère que chaque activité est prise dans un flux économique, il ne s'agit plus de vérifier des effets de proximité à l'échelle de l'acteur qui agit, mais de vérifier des effets de proximité à l'échelle de l'ensemble des acteurs qui pourraient s'entendre pour agir. Ainsi, si on est capable de dire que pour tel type d'action, on touche un public dont on peut cerner les contours à la fois sociaux et géographiques, alors on peut faire appel à chacune des représentations de ce même public pour s'engager dans l'action, et donc trouver des partenariats centrés sur la réalité de l'action et des publics touchés et non pas sur des parentés politiques ou autres.... Mais cela suppose un mode de connaissances dont on ne dispose le plus souvent pas clairement.

On voit bien ici l'intérêt de développer des dispositifs de production de connaissances micro-économiques complémentaires des approches macroéconomiques habituelles.

## **II – Pratiques culturelles et métropolisation**

Pour ce qui concerne le second séminaire, sur les pratiques culturelles et la métropolisation, il faut souligner qu'il est presque impossible de considérer qu'une observation simple, ou un observatoire, puisse dire le vrai en la matière.

Le vrai en général surgit plus de la comparaison, y compris partielle, entre différents espaces et différentes pratiques, que d'une observation systématique de ces mêmes pratiques. En effet, cela supposerait une définition préalable de ces pratiques, alors qu'elles sont perpétuellement mouvantes et que lorsqu'on conduit une observation sur le moyen terme, ce qui était les canons de l'observation de départ ne sont plus utilisables dans des délais très brefs, pour faire par exemple des comparaisons diachroniques, dans le temps. Par conséquent, il paraît plus prudent d'analyser les pratiques culturelles dans le cadre que l'on s'est donné pour mieux orienter l'action : ce qui veut dire dans des délais

relativement brefs et dans un champ comparatif suffisamment net pour que surgissent les hétérogénéités, les différences, sur lesquelles on va pouvoir travailler.

La question est là : il s'agit de la résolution d'actions diversifiées en fonction de l'hétérogénéité du contexte social auquel on s'adresse. Dans le second séminaire, les enjeux seront bien ce qui a été dit en terme d'analyse des pratiques, mais il faudra trouver les bases d'un débat méthodologique qui permette, en ayant renoncé au fantasme du savoir-vrai et du tout-savoir, d'arriver à des savoirs efficaces concernant l'action culturelle.

## Débat

**Anne-Marie Romera** souligne qu'en effet les territoires souhaitent souvent faire état de leurs richesses culturelles dans une démarche marketing. C'est le cas de la région Ile-de-France qui a procédé à une étude de comparaison des grandes métropoles européennes en 2002 et la région du Grand Londres a pu mettre en avant ses performances dans le domaine des industries créatives. Des difficultés sont apparues car l'Ile-de-France ne disposait pas de données comparables, d'où la commande d'étude au CROCIS de la Chambre de Commerce et d'Industrie, sur « les industries culturelles en Ile-de-France » approchées sous l'angle des emplois, de la valeur ajoutée et de la localisation dans la région, avec l'idée de spécialisation.

Il s'agit dans l'immédiat de constituer le socle de connaissances basiques sur le thème. La ville de Paris travaille également sur les emplois culturels actuellement et elle fait le présupposé d'une porosité entre la créativité artistique et culturelle et une créativité productive – dans le design et autre - , d'une sorte de contamination, d'esprit créatif qui se transmettrait d'un domaine à l'autre. Reste à évaluer ou à estimer cela...

**Renaud Epstein** observe que, en essayant de croiser territoire et culture, on travaille sur des questions infinies, avec deux risques :

- 1) le risque de dire qu'il est impossible de mesurer, d'objectiver ; certains acteurs culturels sont sur cette position et « l'exception culturelle » à cet égard correspond à cette position ; cela peut sans doute permettre de fonder une politique globale, mais pas locale, et au contraire cela masquerait les enjeux,
- 2) second risque : l'utopie positiviste... Le problème est que ce sont les questions qu'on pose qui permettent de produire des savoirs efficaces... par exemple, il serait intéressant d'identifier de quels savoirs les acteurs des politiques culturelles d'agglomération ont besoin pour construire leurs politiques.

**Marc Sauvez** : Sur l'approche économique de la culture, la dimension économique de la gestion du loisir doit être prise en compte. Ce n'est pas « économique » au sens de la valeur marchande, mais cela comporte un caractère économique car c'est à relier au temps disponible de la population et ce temps, il faut l'occuper, le valoriser ; c'est aussi un

temps pour la réalisation de soi où on va se trouver à la limite de la culture et des loisirs. Il lui paraît que ces questions relèvent aussi d'une approche économique.

**Nelly Lopez**, directrice du développement à la fédération des MJC d'Ile-de-France, pose trois questions à propos du séminaire lui-même, en les plaçant sur fond de ses propres préoccupations, celles de la valorisation de la vie associative et de l'éducation populaire :

1. concernant l'objectif de la journée : que cherche-t-on ensemble ? est-ce que c'est une meilleure articulation entre les politiques de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres acteurs de la culture ?

2. sur la relation dynamique de projet / dynamique d'équipement, des questions en suspens : par exemple celle des modes de délégation – est-ce qu'ils modélisent l'action et renforcent la logique d'équipement ?

3. qu'est-ce qu'un équipement « structurant » ? Structurant le territoire, structurant des activités artistiques, des logiques d'acteurs de la culture, ou bien des publics ?

**André Bruston :**

A propos de la notion d'équipement structurant : cela vient des débats internes de l'équipe du V<sup>e</sup> Plan - Il y a des équipements qui répondent à leurs propres fonctions, par exemple une halte-garderie... – il y a des équipements qui dans leur action, notamment de proximité, modifient des choses là où ils agissent : ce sont des équipements structurants.

**Renaud Epstein** répond en deux temps :

- dans un contexte de transformations radicales, l'objectif est peut-être, d'ici cinq ans, de faire évoluer les politiques culturelles et pour cela de comprendre les enjeux,
- s'agissant du séminaire, la DRAC vise un appel d'offres de recherches, d'où le séminaire « culture et territoires en Ile-de-France ».

La condition du succès est que les acteurs et destinataires soient les co-producteurs de ces recherches, pas seulement associés en aval. Il s'agit ici de faire partager et de tester la ligne de réflexion.

**Anne France-Lanord** (Conseil Général des Hauts-de-Seine), constate qu'il s'agit essentiellement de théorisation. Quelle consultation au niveau de la base qui permette de prendre en compte les interrogations du terrain et par exemple de considérer que les départements existent et qu'ils ne travaillent pas tous de la même manière ?

**V. Lalanne :**

Le mot de réseau n'a pas été employé. Les réseaux se méfient du territoire.

**François Petit :**

Quel rôle respectif de l'Etat et de la DRAC, de la Région et de l'Etat ?

Quid de l'Etat comme garde-fou en matière d'aménagement ?

**Une présentation synthétique de l'enquête de l'INSEE « participation à la vie culturelle et sportive en Ile-de-France » est alors amorcée par Hélène Sallet-Lavorel (IAURIF). Une présentation plus complète en sera faite au cours du second séminaire qui sera consacré plus précisément aux pratiques culturelles en Ile-de-France.**

## **Contribution de clôture de Guy Saez, directeur de recherches au CNRS**

Au fond, quel est l'objet de la recherche ? Si l'objet de recherche est " culture et territoires en Ile-de-France ", cela ne marchera pas. L'objet doit être beaucoup plus centré, ou éventuellement plus large. Guy Saez propose que le programme porte sur les formes d'interterritorialité et d'interculturalité dans cette région de l'Ile-de-France. Il souligne que nous sommes dans une situation de transition dans l'organisation des territoires et transition dans les formes de représentation et de pratiques de la culture. C'est parce que ces deux éléments sont en dynamique que le problème se pose aux politiques et qui font que les « recettes » d'action publique que l'on a connues ne sont plus opérantes. Il faut donc essayer de repérer en quoi il y a transition et où peut-on mettre le curseur sur l'axe transitionnel ?

Tout d'abord, il semble qu'il y a transition concernant la matérialité même de l'action culturelle. Aujourd'hui, on ne parle plus d'équipements mais de « lieux », c'est à dire quelque chose qui a été transformée par une présence, une action, une image. Et les élus eux-mêmes cherchent plus à créer des lieux que des équipements. Il devrait être possible de voir où cela fonctionne comme cela ... et quelles sont les réponses sociales à cette manière de faire fonctionner les lieux de la culture ?

Second élément de transition, dans les formes institutionnelles de la politique publique de la culture elle-même. Il a été dit en introduction au séminaire que la décentralisation n'est pas achevée. Le problème est qu'elle est au point mort.. Quels en sont les raisons ? Sont-elles conjoncturelles, relatives au gouvernement actuel, ou bien les facteurs sont-ils structurels ? Que fait-on de la question de l'expérimentation ? et de la notion de « chef de file » ? Est-il vrai qu'il faut un « chef de file » partout pour que la situation soit rationnelle ? Un « chef de file » auquel on imputerait une responsabilité particulière. Il a été dit précédemment que beaucoup d'initiatives peuvent être prises dans une ville parce que c'est là qu'elles ont du sens, alors qu'elles n'en auraient pas dans l'intercommunalité. Or, généralement on s'accorde à dire que l'intercommunalité relève de la rationalité. Pourtant, dans un certain nombre de cas, cette rationalité est une fiction du point de vue social et culturel. Il est donc intéressant de savoir dans quel cas c'est une fiction et pourquoi.

Enfin, l'interterritorialité est devenue le fonctionnement normal aujourd'hui. Il n'y a pas un seul territoire qui soit autonome du point de vue culturel. On peut parler des spécificités de telle commune, tel département, telle région... mais rien n'existe sans interaction entre ces différents territoires et cela rend de plus en plus difficile de dire quelles sont les politiques culturelles spécifiques de chacun d'entre eux sur un territoire donné.

Autre question liée à la transition institutionnelle, celle du sectoriel et du transversal. Et le *transversal* est-il identique au *territorial* ? De toute évidence, il y a des propensions fortes au développement de la transversalité, de quelque nature qu'elle soit.

Au bout du compte, pour en finir avec les aspects institutionnels, la question posée est : y aura-t-il encore demain des politiques culturelles ? L'Union européenne par exemple a fait le choix de ne pas en avoir, par contre, elle conduit une action culturelle et a donné une *dimension* culturelle à ses compétences fondamentales : exemple avec la cohésion sociale et régionale, le transfrontalier notamment.

Comment se situe l'Ile-de-France sur ces questions ? Dans d'autres régions en France, les choix sont déjà très avancés dans cette matière : certaines se sont dotés d'une politique culturelle de la jeunesse, une politique culturelle d'Aménagement du Territoire...

Il convient également d'aborder les problèmes symboliques, et en particulier, même si on ne vise pas à une définition de la culture, il faut avoir conscience des interactions entre les univers culturels.

A ce propos, Guy Saez souligne combien les référentiels de l'action culturelle au plan national changent souvent au point que les fondements des politiques culturelles publiques se sont brouillés et ont perdu de leur cohérence.

Par manque de définition, les politiques culturelles tournent aux bricolages et par la pression de la demande les politiques culturelles tendent de plus en plus à excéder leur périmètre.

Autre « dilemme cognitif » souligné par Guy Saez et qui concerne l'intercommunalité culturelle : la propension à coopérer intercommunale est inversement symétrique à la position hiérarchique de l'objet sur lequel on veut coopérer. Autrement dit, plus l'objet est haut symboliquement, plus il est difficile de coopérer.

En résumé, si on mêle les différents plans abordés précédemment, on peut avoir la possibilité de définir un programme de recherches relatif aux transitions :

- dans le système de matérialité
- dans le système symbolique
- dans le système institutionnel
- dans le système des acteurs,

et en croisant ses différentes approches, on se donne la possibilité de voir où on en est dans la transition : est-on en train de consolider ou part-on en arrière ?

*Synthèse réalisée par Claude PAQUIN et Geneviève GOUTOULY-PAQUIN*  
Agence Tertius – [claude.paquin@tertius-culture.com](mailto:claude.paquin@tertius-culture.com)

## Annexe

### **Séminaire « Culture et territoires en Ile-de-France » du 1er juin 2004**

organisé par la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du programme interministériel de recherches territorialisées "Cultures, villes et dynamiques sociales" à l'IAURIF, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France.

#### Présentation

- Jean-François de Canchy, Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France
- Claude Rouot, Programme interministériel de recherches territorialisées "Cultures, villes et dynamiques sociales"
- François Faraut, Drac Ile-de-France : d'un questionnement sur l'intercommunalité à une réflexion sur les enjeux territoriaux

#### Eléments de problématique sur le thème « culture et territoires en Ile-de-France »

- Anne-Marie Romera, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France : les démarches de territoire
- Renaud Epstein, sociologue : les lectures des dynamiques franciliennes
- André Bruston, Programme interministériel de recherches territorialisées "Cultures, villes et dynamiques sociales" : approches économiques

#### Débats avec la salle

- Animation : Claude Paquin, consultant culturel à Tertius

#### Conclusion

- Guy Saez, sociologue, CNRS-CERAT Grenoble : une situation de transition